

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 avril 2023

---

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1022

présenté par  
Mme Vidal

-----

**ARTICLE 5 QUINQUIES**

I. – À l’alinéa 28, substituer aux mots :

« le mot : « mandant » est remplacé »

les mots :

« les mots : « du mandant » sont remplacés ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« bénéficiaire »

les mots :

« de la personne faisant l’objet ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel